



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

**OBJET : 14-1 - SPORTS - SASP
OAJLP COTE D'AZUR - OAJLP BASKET-
BALL - 2019 - MANIFESTATIONS
EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Gérard LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

168119

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération du 29 mars 2019, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2019 qui détaille notamment la liste des associations sportives bénéficiant d'une subvention de fonctionnement.

Il arrive qu'en cours d'année, des subventions exceptionnelles soient sollicitées pour faire face à des manifestations spécifiques imprévues au moment du vote du budget primitif.

Il en est ainsi pour les 3 manifestations suivantes, organisées par SASP OAJLP Côte d'Azur (dont une conjointement avec le club de basket amateur), et pour lesquelles la Commune accepte d'apporter son soutien financier aux demandes de subventions exceptionnelles :

LE TROPHEE MAURICE SCHOENACKER

La SASP OAJLP COTE D'AZUR a sollicité la mise à disposition de l'Azurarena d'Antibes ainsi qu'une subvention pour l'organisation du Trophée Maurice SCHOENACKER – finale de la coupe de France 2019 qui s'est disputée le 20 avril.

Cet événement est un des rendez-vous important dans les compétitions officielles d'handisport avec des animations et ateliers autour de ce thème.

Compte tenu de l'intérêt sportif de l'évènement, et de l'ouverture gratuite au public, il est donc proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 20 000€, qui permettra de couvrir les frais liés à l'organisation (fournitures, publications, déplacements, publicité, assurance...)

LE TOURNOI INTERCLUBS D'AZUR

Ce tournoi mixte (basket féminin et masculin) s'est déroulé le 8 mai (accueil gratuit du public).

Il s'agit d'encourager la pratique du sport pour les jeunes et notamment la pratique du sport féminin, pour les clubs de basket-ball situés sur un territoire élargi autour d'Antibes Juan les Pins.

Les classes d'âge concernées sont : U11, U13.

Les équipes suivantes sont invitées :

- OAJLP basket
- COV de Sophia (Valbonne)
- USSB de Sophia
- CANSA de Châteauneuf de Grasse
- AC Golfe Juan (avec qui le basket amateur antibois est en coopération territoriale de club avec le basket féminin)
- Villeneuve-Loubet Basket

Organisé en partenariat par l'OAJLP Basket-ball et la SASP OAJLP Côte d'Azur, il permet d'une part de participer au développement du basketball sur ce territoire, mais aussi de participer à la promotion du club de basket professionnel.

En effet, ce tournoi présente un intérêt sportif puisqu'il permet de mettre en valeur la politique de formation du club amateur et de détecter de futurs joueurs prometteurs. Il a également un fort impact auprès des jeunes joueurs du club amateur qui peuvent évoluer à cette occasion dans une compétition intéressante.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000€ à la SASP OAJLP COTE D'AZUR et 10 000€ à l'OAJLP BASKET-BALL (club amateur).

LE TOURNOI 3X3

Cet évènement qui aura lieu le 05 juin prochain à l'Azurarena Antibes est un tournoi masculin et féminin en simultané de basket 3x3 (3 contre 3).

Il s'agit d'une nouvelle discipline retenue pour les JO de Tokyo en 2020, développée et soutenue par la Fédération Française de Basket-ball.

Ce tournoi permettra de détecter de nouveaux joueurs et promouvoir cette nouvelle façon de pratiquer le basket-ball.

14-1 - SPORTS - SASP OAJLP COTE D'AZUR - OAJLP BASKET-BALL - 2019 - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

De plus, les Sharks souhaitent s'investir dans ces tournois réunissant seulement 3 joueurs par équipe également pour sa dimension loisirs, intéressante pour une station balnéaire comme Antibes.

Enfin, leur renommée en tant que club de Pro A leur permettra de consolider leurs liens avec la Fédération de basket-ball sur cette discipline d'avenir.

Cette compétition réunit 12 équipes de 4 joueurs par catégorie hommes et femmes soit 288 participants. Les catégories d'âge concernées sont les U13 et U15 et senior.

Compte tenu de l'intérêt sportif de l'évènement, et de l'ouverture gratuite au public, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 25 000€.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 44 voix POUR sur 46 (2 CONTRE : Mme ~~MURATORE~~ M. AUBRY),

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à la SASP OAJLP COTE D'AZUR de 20 000€ (vingt mille euros) au titre de la manifestation LE TROPHEE MAURICE SCHOENACKER ;

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à la SASP OAJLP COTE D'AZUR de 10 000€ (dix mille euros) au titre de la manifestation LE TOURNOI INTERCLUBS D'AZUR ;

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'OAJLP BASKET-BALL de 10 000€ (dix mille euros) au titre de la manifestation LE TOURNOI INTERCLUBS D'AZUR ;

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à la SASP OAJLP COTE D'AZUR de 25 000€ (vingt-cinq mille euros) au titre de la manifestation LE TOURNOI 3X3 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au titre du budget primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.1681/19 - SPORTS - SASP OAJLP COTE D'AZUR - OAJLP BASKET-BALL - 2019 -
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730043 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730043-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions